



## **Je sais que vous ne publierez pas ce commentaire qui pose pourtant de réelles questions de libertés publiques...**

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 5 novembre 2008

---

Je suis fumeuse et envisageait d'arrêter de fumer jusqu'à ce que je lise quelques unes des questions posées par les internautes sur ce site.

Il devient inquiétant de voir que l'interdiction de fumer généralisée à tous les lieux de convivialité se transforme en réelle chasse aux sorcières, outre les conséquences dramatiques pour les cafetiers, surtout lorsqu'ils n'ont pas la chance de disposer d'une terrasse.

J'habite une ville de province où les bars et cafés sont déserts et ferment les uns après les autres depuis l'interdiction de fumer.

Je sais bien évidemment que le tabac est dangereux tant pour ma santé que pour celle des personnes qui m'entourent. Néanmoins, plus on me désigne comme un vilain petit canard, plus j'ai envie de le rester.

Et quand je me rend compte que des personnes utilisent cette disposition légale pour tenter d'obtenir des dommages et intérêts en justice de manière totalement abusive, s'interroge sur la possibilité de faire fermer un établissement simplement parce qu'elle a aperçu quelqu'un qui s'y cachait pour fumer, que les clubs de dégustation de tabac ne peuvent plus se réunir, que ces mêmes clubs font l'objet de poursuite pour incitation à fumer....

Sérieusement, un cafetier de Chalons en Champagne a engagé une grève de la faim parce que certains de ses clients ont fumé une cigarette en buvant leur café...

J'ai peur.. pour la défense des libertés individuelles dans ce pays, terre des droits de l'homme dit-on.

Je n'étais pas née en 1940, mais je suis effrayée par la propension de certaines personnes à l'excès de bonne citoyenneté...

Ne serait-il pas plus intelligent de laisser les propriétaires de commerce choisir s'il veulent que les gens fument ou non chez eux ? De la même manière, pourquoi interdire la constitution d'associations de fumeurs ? Quel est le danger pour les non-fumeurs, outre que de bousculer leurs convictions si bien intentionnées ?

Je sais que vous ne publierez pas ce commentaire qui pose pourtant de réelles questions de libertés publiques...

### **Réponse :**

DNF n'a jamais écarté les questions qui lui étaient posées lorsqu'elles étaient exprimées dans un langage correct, ce qui est le cas de votre question.

Il n'est pas honnête de tirer des conclusions au vu d'un exemple qui figure au milieu de 7500 contrexemples.

Il n'est pas rigoureux d'affirmer sans preuve que les cafés seraient en train de disparaître du paysage français à cause de l'interdiction de fumer qui y est appliquée depuis 10 mois. C'est faire abstraction de la chute régulière que leur fréquentation accuse depuis de nombreuses années, de la réalité économique actuelle, comme des seuls [chiffres incontestables fournis par l'INSEE](#), et c'est également oublier les [effets désastreux](#) du tabagisme sur la fréquentation des cafés français.

Quant à la défense des libertés de quelques dizaines de milliers de fumeurs irrespectueux, elle est sans commune mesure avec l'agression permanente dont ont été victimes des millions de Français pendant des années, sur leur lieu de travail et dans les lieux que vous appelez de convivialité en laissant faussement supposer qu'elle ne puisse exister qu'accompagnée de volutes de fumée.

Laisser, enfin, les propriétaires libres de décider du choix fumeurs ou non, c'est ce que permettait le décret de 1992. Et c'est parce que ce décret n'a jamais été respecté que l'on en est arrivé à voir promulguer un décret plus protecteur.

Si vous devez poser à nouveau une question, soyez assez aimable pour éviter les questions multiples qui ne permettent pas de faire facilement des réponses conformes aux attentes de celui qui les pose.